

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

● VOUS ET VOTRE FAMILLE																									
NAISSANCE-ADOPTION	<p>190 € par enfant Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption</p>																								
<p>CESU - GARDE D'ENFANTS (jusqu'à 6 ans) • Établissements assurant l'accueil des enfants • Assistante maternelle agréée, personnel employé... <i>Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.</i></p>	<p>Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>0-3 ans</th> <th>4-6 ans</th> <th></th> <th>0-3 ans</th> <th>4-6 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 810</td> <td>620 €</td> <td>320 €</td> <td>De 1010,01 à 1150</td> <td>320 €</td> <td>170 €</td> </tr> <tr> <td>De 810,01 à 910</td> <td>520 €</td> <td>270 €</td> <td>Supérieur à 1150**</td> <td>220 €</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>De 910,01 à 1010</td> <td>420 €</td> <td>220 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Date limite : 30 novembre 2026</p>		0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans	Jusqu'à 810	620 €	320 €	De 1010,01 à 1150	320 €	170 €	De 810,01 à 910	520 €	270 €	Supérieur à 1150**	220 €	120 €	De 910,01 à 1010	420 €	220 €			
	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans																				
Jusqu'à 810	620 €	320 €	De 1010,01 à 1150	320 €	170 €																				
De 810,01 à 910	520 €	270 €	Supérieur à 1150**	220 €	120 €																				
De 910,01 à 1010	420 €	220 €																							
<p>CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (enfants de 7 à 18 ans) • Garderie périscolaire • Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement • Activités de soutien scolaire</p>	<p>Montant annuel versé selon le quotient familial :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 560</td> <td>60 €</td> <td>Supérieur à 810**</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>De 560,01 à 810</td> <td>55 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Date limite : 31 janvier 2027</p>					Jusqu'à 560	60 €	Supérieur à 810**	50 €	De 560,01 à 810	55 €														
Jusqu'à 560	60 €	Supérieur à 810**	50 €																						
De 560,01 à 810	55 €																								
<p>ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION • Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans) • Hébergement à partir du lycée</p>	<p>Année scolaire 2025-2026. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1496 maximum, et selon le niveau de scolarité Date limite : 31 juillet 2026</p>																								
<p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (jusqu'à 19 ans) • Taux d'incapacité à partir de 50 %</p>	<p>Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1496** Date limite : 30 novembre 2026</p>																								
CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*	<p>20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF) Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale</p>																								
CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*	<p>20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée. Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale</p>																								
<p>DÉCÈS • Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale</p>	<p>800 € Date limite : 6 mois après le décès</p>																								
<p>AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE* <i>Demande établie par l'établissement</i></p>	<p>Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 380</td> <td>46 %</td> <td>De 381 à 650</td> <td>45 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Supérieur à 650</td> <td>44 %</td> </tr> </tbody> </table>					Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %			Supérieur à 650	44 %												
Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %																						
		Supérieur à 650	44 %																						
<p>AIDES EXCEPTIONNELLES • Aides remboursables ou non</p>	<p>Demande étudiée par une commission qui définit le type d'aide et le montant (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)</p>																								
<p>LOGEMENT • Aide remboursable Logement • Locations et ventes CDC Habitat</p>	<p>Aide remboursable étudiée par une commission (8 000 € max. par agent) Offre de logements intermédiaires avec étude prioritaire des demandes : cdc-habitat.fr/cgos ou par téléphone au 09 70 40 25 04</p>																								
<p>RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES • Plateforme d'informations et renseignements individuels</p>	<p>Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h</p>																								
<p>NOËL DES ENFANTS (de 1 à 10 ans)</p>	<p>Chèque cadeau de 20 € par enfant, adressé à votre domicile Date limite : dossier C.G.O.S envoyé avant le 31 octobre 2026</p>																								

● RETRAITE													
<p>DÉPART À LA RETRAITE <i>Demande établie par l'établissement</i></p>	<p>Montant forfaitaire par année de service :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indice jusqu'à 505</td> <td>60 €</td> <td>Indice supérieur à 765</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Indice de 506 à 765</td> <td>55 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €	Indice de 506 à 765	55 €		
Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €										
Indice de 506 à 765	55 €												
PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS	<p>Non cumulable l'année du départ à la retraite Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 615 maximum :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 385</td> <td>1 200 €</td> <td>De 455,01 à 515</td> <td>550 €</td> </tr> <tr> <td>De 385,01 à 455</td> <td>850 €</td> <td>De 515,01 à 615</td> <td>300 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Date limite : 30 novembre 2026</p>					Jusqu'à 385	1 200 €	De 455,01 à 515	550 €	De 385,01 à 455	850 €	De 515,01 à 615	300 €
Jusqu'à 385	1 200 €	De 455,01 à 515	550 €										
De 385,01 à 455	850 €	De 515,01 à 615	300 €										

crh.cgos.info Découvrez le Plan d'Épargne Retraite proposé par le C.G.O.S, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers.

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non joint au dossier C.G.O.S

VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (de 5 à 20 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	150 €	De 810,01 à 910	110 €
De 560,01 à 710	140 €	De 910,01 à 1010	100 €
De 710,01 à 810	120 €	Supérieur à 1010**	70 €

Date limite : 31 janvier 2027

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)
- Frais de transports collectifs
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	300 €	De 810,01 à 910	170 €
De 560,01 à 710	280 €	De 910,01 à 1010	130 €
De 710,01 à 810	260 €	Supérieur à 1010**	100 €

Date limite : 31 janvier 2027

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne
- Achat d'ANCV connect ou classiques papier

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	50 % dans la limite de 150 €
De 810,01 à 1150	45 % dans la limite de 130 €
Supérieur à 1150**	40 % dans la limite de 130 €

Date limite : 31 octobre 2026

OFFRES DE VACANCES

- Coups de cœur de votre région • Prix mini • Prix réduit
 - Libre Évasion avec ou sans participation
- Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANTS (de 7 à 20 ans)

- Montant minimum des frais : 40 € par demande

Une seule prestation versée par année. Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	80 €	De 710,01 à 810	70 €	De 910,01 à 1010	60 €
De 560,01 à 710	75 €	De 810,01 à 910	65 €	Supérieur à 1010**	55 €

Date limite : 30 novembre 2026

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTES

- Montant minimum des frais : 40 € par demande

Une seule prestation versée par année. Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	80 €	De 710,01 à 810	70 €	De 910,01 à 1010	60 €
De 560,01 à 710	75 €	De 810,01 à 910	65 €	Supérieur à 1010**	55 €

Date limite : 30 novembre 2026

TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque
- Achat de titres papier ou e-titres

50 % de participation C.G.O.S

Commandes : 60 € (34,97 € à régler) ou 120 € (64,97 € à régler)
(frais de recommandé compris)

Dates limites : 30 novembre 2026 pour les commandes papier et 31 décembre 2026 pour les commandes en ligne

BILLETTERIE

• Prix avec participation • Prix négociés • Prix CSE

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

AVANTAGES

CESU MULTISERVICES

NOUVEAU

- Achat de CESU papier ou e-CESU
- Une ou deux commandes par an
- Montant maximum par an : 300 €

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

	Deux commandes par an	Une commande par an
Jusqu'à 810	50 % dans la limite de 75 €	50 % dans la limite de 150 €
De 810,01 à 910	45 % dans la limite de 67,50 €	45 % dans la limite de 135 €
De 910,01 à 1010	40 % dans la limite de 60 €	40 % dans la limite de 120 €
De 1010,01 à 1150	35 % dans la limite de 52,50 €	35 % dans la limite de 105 €
Supérieur à 1150**	30 % dans la limite de 45 €	30 % dans la limite de 90 €

Ouverture : mi-avril 2026 / Date limite : 30 novembre 2026

AVANTAGES CONSO

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

SERVICES+

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**